

2023 Rapport annuel

TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.

Politiques et diligence raisonnable	Gestion des risques	Mesures prises pour remédier	Engagement envers la formation	Mesures d'efficacité

Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement



TWMI, Politique

“La politique de TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc. est de se conformer à toutes les lois régissant ses opérations nationales et étrangères et de mener ses affaires conformément aux normes juridiques et éthiques de la législation canadienne sur les droits de la personne, de la législation sur les normes d'emploi et des autres lois applicables lois sur le travail.”

Rapport annuel Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Conformément à la Loi sur la lutte contre *le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et à l'engagement international du Canada à contribuer à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, *TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.* (la « Société » ou « Nous ») publie ce rapport annuel pour l'exercice financier allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « Période de déclaration ») et expose les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants est utilisé à toutes les étapes de la production de biens au Canada ou ailleurs ou de biens importés au Canada par la Société. Ce rapport constitue le premier rapport préparé par la Société conformément à la Loi. Nous ne sommes pas soumis aux exigences de déclaration en vertu de la législation sur la chaîne d'approvisionnement d'une autre juridiction.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé ou de travail des enfants

TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc. s'engage à intégrer les considérations relatives aux droits de la personne dans ses politiques et ses prises de décision. Nous accordons la plus haute importance au respect des droits de l'homme dans la conduite de nos activités commerciales partout où nous opérons. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Au cours de la période de référence, nous avons pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement :

- Bien que nous ayons une politique en matière de droits de l'homme en place depuis de nombreuses années, nous avons entamé le processus visant à développer une politique d'entreprise plus spécifique contre le recours au travail forcé ou au travail des enfants.
- Nous avons lancé le processus d'identification des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons entamé le processus d'élaboration de clauses contractuelles anti-travail forcé ou anti-travail des enfants à utiliser avec nos fournisseurs.



TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc. s'engage à adopter une conduite commerciale responsable

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé à Edmonton, en Alberta. TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc. se consacre à la vente, à la distribution et à l'importation de moteurs électriques au Canada. Les moteurs électriques sont fabriqués à Taiwan, en Chine et en Malaisie.

Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants



Bien que nous n'ayons pas actuellement de politique ni de processus de diligence raisonnable liés au travail forcé ou au travail des enfants, nous avons l'intention d'en élaborer une ultérieurement.

Termes et conditions

Identification des activités et des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de

travail forcé ou de travail des enfants

Bien que nous n'ayons pas identifié les activités et les chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé et de travail des enfants , nous avons entamé le processus d'identification de ce risque.

Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Nous n'avons identifié aucun travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pris aucune mesure corrective.

Mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants

Nous n'avons identifié aucun travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement . Nous n'avons pris aucune mesure corrective .

Entraînement d'employé

Même si nous ne proposons pas actuellement de formation à nos employés sur le travail forcé et le travail des enfants , nous avons l'intention d'en proposer une ultérieurement .

Évaluation de l'efficacité

Même si nous ne disposons pas actuellement d'une procédure permettant d'évaluer l'efficacité de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement, nous avons l'intention d'en développer un ultérieurement .



Environnement



Social



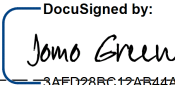
Gouvernance

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)a) de la Loi par le conseil d'administration de TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir légal de lier TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.

Par:  3AFD28BC12AB44A...

Nom et prénom: Jomo Green

Titre: President

Administrateur du conseil d'administration de TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.

Date: 5/6/2024

Entité : TECO-Westinghouse Motors (Canada) Inc.

Année de déclaration : Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Rapport révisé : Non

Numéro(s) d'entreprise : 140557240RT001

Rapport conjoint : non

Autres juridictions : non

Secteur : Fabrication

Emplacement: Edmonton, AB; Cambridge, ON; Montreal, QC